

DOSSIER DE PRESSE

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications — **Céreq**

Bac pro « Interventions sur le patrimoine bâti » Naissance d'un diplôme dédié au patrimoine architectural

Sommaire

- Qu'est-ce que le bac pro Interventions sur le patrimoine bâti (IPB) p.3
- Les lieux et modalités de préparation p.4
- La genèse du diplôme p.5
- La contribution de la formation IPB aux objectifs de Développement Durable p.9
- Les modalités d'accompagnement à l'initiative du ministère de la Culture
et de la Communication p.11

Contact Etude : Paul Kalck

E-mail : kalck@cereq.fr

Contact Presse : Marie-Christine Antonucci

E-mail : servicepresse@cereq.fr

Tél. 04 91 13 28 94

Parce qu'il remédie à une ignorance des spécificités du bâti ancien et de son écosystème, source de destruction du patrimoine architectural,

- en rompant avec la période des « trente glorieuses » où la construction neuve et les technologies contemporaines appliquées de manière uniforme à l'ensemble du territoire constituaient la cible quasi-exclusive des diplômés du bâtiment ;
- en dépassant la simple mention de l'existence, pour les titulaires de diplômes du bâtiment, de débouchés dans l'intervention sur un bâti existant

Parce qu'il contient les fondamentaux permettant d'établir une identité de professionnel de la restauration

- nécessité d'apporter sa contribution à la prise en compte d'ensemble du bâti au travers d'une démarche d'analyse-diagnostique et d'une observation de l'état sanitaire de l'édifice ;
- pratique de déconstruction-tri-réutilisation permettant de s'approprier les techniques constructives de l'époque, afin de restaurer les ouvrages avec des matériaux anciens ou présentant des qualités équivalentes ou à défaut compatibles avec l'existant ;
- mise en œuvre de mesures conservatoires, application du principe de réversibilité des interventions, respect de l'authenticité des ouvrages

... Le bac pro Interventions sur le patrimoine bâti contribue à la sauvegarde du patrimoine architectural.

Il ne consiste pas à former des spécialistes des techniques anciennes, se privant du recours aux équipements et matériels contemporains mais des professionnels capables de pratiquer des interventions respectueuses du bâti existant.

A bien des égards, c'est un diplôme tourné vers l'avenir :

- il reconnaît la qualification de ceux qui ont à intervenir sur le patrimoine vernaculaire (appelé aussi patrimoine de pays), activité jusque là peu prise en compte par des certifications techniques d'entreprise ;
- il favorise une redécouverte de la conception « bioclimatique » des bâtiments anciens ainsi que des qualités thermiques, hygrométriques, environnementales de matières naturelles dont on redécouvre l'usage, et participe ainsi à la transmission d'un « savoir bâtir » tout en contribuant à l'objectif de verdissement du secteur ;
- il encourage le dialogue entre maçons, charpentiers et couvreurs, la réflexion et la concertation préalables à la réalisation d'une intervention globale et cohérente sur les édifices, et requalifie ainsi des métiers du bâtiment trop souvent réduits à l'exécution de tâches spécialisées.

🍷 Qu'est-ce que le bac pro IPB



**Les conditions
d'une intervention
respectueuse
sur un bâti ancien**

©Jean-Luc Lecaudey

Le champ d'intervention concerne les constructions d'avant 1945 :

- le patrimoine dit « ancien » pour la période de l'entre-deux guerres
- le patrimoine dit « historique » pour la période antérieure à la première guerre

Le titulaire du diplôme travaille en réhabilitation, restauration, entretien et conservation du patrimoine bâti. Il intervient aussi bien sur des architectures savantes que sur du patrimoine de pays.

- **Se documenter, observer, analyser l'édifice dans les trois domaines : charpente, maçonnerie, couverture**

Identifier le bâti et son environnement, recueillir des informations préexistantes au projet
Analyser et rendre compte de l'état sanitaire de l'ouvrage et de son environnement
Identifier les causes des désordres ou dégradations

- **Comprendre le projet d'intervention sur l'édifice dans les trois domaines : charpente, maçonnerie, couverture**

Prendre connaissance du projet et vérifier la faisabilité de l'intervention
Effectuer les opérations de relevés dimensionnels d'ouvrages (croquis, photos, ...)
Rechercher les matières et matériaux les mieux appropriées et / ou spécifiques
Organiser, planifier le travail de l'équipe

- **Maîtriser les tâches spécifiques aux interventions sur un bâti existant**

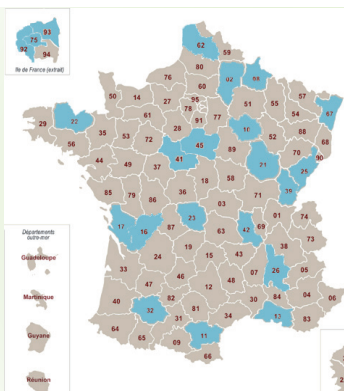
Participer à l'installation de chantier sur un espace déjà bâti
Mettre en place les mesures conservatoires
Gérer la déconstruction, le stockage et le tri des matériaux
Protéger l'existant (personnes, biens et ouvrages bâtis)

- **Maîtriser les tâches particulières de restauration dans son métier et s'initier aux autres métiers pour mieux coopérer dans l'exécution**

Acquérir une expérience en participant à un grand nombre de tâches spécifiques de restauration dans la dominante choisie : assainir - combler les lacunes – consolider – réaliser des essais – moiser - nettoyer - réaliser des ouvertures - rejointoyer – réparer – remanier – restaurer – réutiliser, etc.
Réaliser des interventions ponctuelles dans les deux domaines ne relevant pas de la dominante.

Pour en savoir plus, télécharger le référentiel du diplôme :
<http://www2.cndp.fr/archivage/valid/brochadmin/bouton/a080.htm>

Les lieux et modalités de préparation au bac pro IPB



Une montée en charge très progressive des effectifs

Implantation des sections IPB en 2013

Deux sections ont été ouvertes dès la rentrée de septembre 2008, huit en 2009 et autant en 2010. Depuis, le rythme est de deux à trois ouvertures chaque année.

Il existe aujourd'hui, 22 sections réparties sur le territoire national entre différentes voies de formation - scolaire (14), apprentissage (6), formation continue (2) – soit en 2012, un flux de 150 diplômés.

Pour en savoir plus, voir sur les lieux d'implantation du bac pro IPB, les voies de formation, les dominantes préparées par les établissements, voir : <http://mimosacereq.fr/bacpro-patrimoine-bati/>

Session	Présentés	Admis	Taux %	Scolaire		Apprentissage		Formation continue	
				Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis
2012	166	145	87	63	51	19	19	11	11
2011	60	55	91	16	14	19	18	25	23
2010	13	9	69	7	3			6	6

La création des sections IPB a été progressive avec une lente montée en charge des effectifs de diplômés. La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle a pu ralentir le rythme ; nombre d'établissements ont eu pour priorité de faire évoluer leurs classes de BEP vers la préparation d'un bac pro en trois ans. Les CFA, notamment les centres de formation d'apprentis du Comité central de coordination de l'apprentissage, CCCA, ont tardé à s'engager sur ce diplôme.

Enfin, le public de la formation continue a peu investi le bac pro IPB. Les formations qualifiantes (c'est-à-dire non diplômantes) dispensées par des associations sont nombreuses, souvent implantées de longue date, et connaissent parfois un réel succès. Il existe par ailleurs plusieurs formations conduisant à des diplômes (ou certifications) intéressant un public d'adultes :

- la certification OPRP (Ouvrier professionnel de restauration du patrimoine) de niveau V inscrite au Répertoire national de la certification professionnelle créée il y a plus de dix ans avec une dizaine de sites de préparation répartis sur le territoire national,
- le titre professionnel de maçon du bâti ancien de niveau V délivré par le Ministère en charge de l'emploi,
- le CQP maçon du patrimoine de niveau IV et le CQP ouvrier professionnel en pierre sèche de niveau V.

6 La genèse du diplôme



Un cycle d'études suivi d'un séminaire pour élaborer des réponses aux besoins en qualifications

La création du bac pro IPB a été envisagée à l'issue d'études commandées par le ministère de la Culture et de la Communication. Un séminaire ouvert aux professionnels en a défini les orientations essentielles avant l'écriture du référentiel de diplôme et la concertation au sein des commissions professionnelles consultatives. Un long processus donc, qui s'est étendu sur 8 années au cours desquelles d'autres préoccupations ont émergé qui auront un impact sur le diplôme : la réforme de la voie professionnelle et le développement durable.

6 Un ensemble d'études réalisées entre 2000 et 2004

Au début des années 2000, le ministère de la Culture et de la Communication a commandé au Céreq des études sur les besoins en qualifications pour assurer une meilleure conservation du patrimoine architectural. Le champ concerné s'étend bien au-delà des monuments historiques et englobe le « patrimoine de pays », généralement peu protégé, mais qui contribue considérablement à l'attrait et à la diversité des paysages du territoire national.

• Une enquête auprès de 280 architectes du patrimoine parmi les quelques 700 en activité.

Une première synthèse intitulée « le patrimoine architectural, un marché en construction » mentionne l'essor de ce marché, dès les années 1970 ; mais celui-ci peine cependant à se structurer, les mêmes entreprises ayant tendance à se reporter de la construction neuve à la réhabilitation, en fonction de la conjoncture. Aussi, les attentes des architectes en matière de qualité des interventions sur le patrimoine architectural ne sont-elles pas toujours satisfaites. En dehors de la niche que constitue l'intervention sur les monuments historiques, peu d'éléments permettent d'identifier les compétences des entreprises intervenant sur le patrimoine de pays. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, quelques certifications d'entreprises intervenant sur ce patrimoine voient le jour comme le Certificat d'identité professionnelle CIP, patrimoine de la CAPEB (1500 artisans en 2005) ou la mention « patrimoine bâti » apposée au certificat de qualification QUALIBAT. Leur ampleur et leur impact restent très limités. En région, la publication de répertoires d'entreprises précisant leurs savoir-faire est exceptionnelle. En dehors du compagnonnage et de quelques institutions spécialisées, la formation professionnelle de la main d'œuvre est peu développée et rarement identifiée par des diplômes.

*Pour en savoir plus : <http://www.cereq.fr/cereq/b183.pdf>
<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/La-contribution-des-architectes-a-la-structuration-d-un-champ-professionnel-de-conservation-du-patrimoine-architectural>*

• Des études par « métier » sur l'activité professionnelle et la formation en restauration.

Les entretiens auprès d'une cinquantaine d'entreprises choisies pour leur engagement dans la restauration ont mis au jour l'étendue de leurs activités, leur connaissance intime des matériaux et la

diversité des systèmes constructifs, l'existence de spécificités régionales et locales. Ils ont permis de préciser des profils de compétences et d'appréhender les difficultés d'exercice d'une activité à laquelle on tend à imposer les normes conçues pour la construction neuve.

Parallèlement, l'étude de l'évolution des diplômes dans diverses spécialités révèle, à partir des années 1970, une tendance à l'abandon des techniques traditionnelles et des matières naturelles. Le milieu des années 1980 en marque l'apogée avec, pour l'exemple, un projet qui n'a pas vu le jour de « moniteur-poseur tous composants du bâtiment ». Conçus en référence à la construction neuve, les diplômes nationaux se révèlent inadaptés à l'intervention sur un bâti existant, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bâti ancien ou historique ; ceux-ci constituent les deux tiers du parc de logements. La prise en considération de ce marché, les dégâts causés par des interventions non-respectueuses de l'écosystème des bâtis anciens, les besoins de renouvellement des chefs d'entreprise artisanales, conduisent à infléchir cette tendance entre 1990 et 2000. Cela se traduit dans les référentiels de diplôme par la réapparition des termes de métier et par l'intérêt accordé à la différenciation des matériaux.

APERÇU SUR LES DIPLÔMES DE MAÇONNERIE

1973 Le référentiel du CAP constructeur en maçonnerie et béton armé veut engager les professionnels dans la voie de la modernité :

« *Les épreuves pratiques doivent porter sur des travaux courants de la profession, exécutés selon les techniques actuellement en usage sur les chantiers et dans les ateliers ... La mise en œuvre des techniques nouvelles conduira à l'utilisation de matériaux nouveaux qui ont fait leur preuve. Corrélativement, il y aura lieu d'éviter l'emploi de certains matériaux dont l'utilisation est devenue rare. Il en sera de même pour certains outils à mains délaissés en pratique dans la profession et qui ne sont plus en vente dans le commerce.* »

1991 La mention complémentaire restauration du patrimoine architectural, option gros-œuvre laisse présager une série de diplômes visant l'activité de restauration.

1996 Le BP construction en maçonnerie et béton armé reconnaît l'importance du marché de l'intervention sur le bâti existant (sans toutefois s'attarder sur les spécificités de cette activité).

« *Les travaux de rénovation et d'entretien réhabilitation ont pris de l'importance, ils représentent près de la moitié de l'activité des entreprises de maçonnerie béton armé La maîtrise des techniques d'entretien - réhabilitation deviendra un atout essentiel pour l'entreprise.* »

APERÇU SUR LES DIPLÔMES DE COUVERTURE

1988 Le changement d'intitulé « CAP couvreur » en « CAP couverture » est symptomatique d'une conception qui oriente la construction de tous les référentiels de diplôme de l'époque :

« *Le titulaire du CAP couverture est amené à exercer des activités au niveau de l'ouvrier qualifié dans le cadre de la réalisation rationnelle d'un ouvrage de couverture.* »

Suit l'énoncé de procédures applicables à toutes activités qui atteste que l'on est passé d'une référence à une identité de métier à une identité d'ouvrier qualifié : préparation des séquences opératoires, choix des matériaux et des procédés, réglage des machines, aménagement des postes de travail, compréhension des contraintes de qualité et de productivité de l'entreprise.

2000 Le référentiel du CAP couvreur marque une rupture. La définition de l'activité restaure l'image du métier et reconnaît la place de la créativité, de la culture, du jugement.

« *A la fois du passé, du présent et de l'avenir, le couvreur puise son inspiration et sa maîtrise à toutes les sources du savoir. Il restaure et préserve les bâtiments anciens, répond aux exigences de bien-être d'aujourd'hui et innove par l'utilisation de produits issus de nouvelles technologies.* »

Le référentiel rappelle l'actualité des savoir-faire traditionnels, avant d'insister sur la diversité des ouvrages à réaliser, l'apparition de produits nouveaux.

Pour en savoir plus : <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Emploi-et-formation-dans-la-restauration-du-patrimoine-architectural-la-couverture>
<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/la-restauration-du-patrimoine-architectural-Activites-des-entreprises-et-offre-de-formation>

● **Un séminaire pour trouver des réponses aux besoins en qualifications**

En 2004, un séminaire est l'occasion d'engager un dialogue entre organisations professionnelles, ministères certificateurs et professionnels/experts intervenant sur le patrimoine architectural. Le ministère de la Culture et de la Communication lance l'idée de créer des diplômes spécifiques. Les témoignages de nombreux intervenants permettent de dégager des idées-forces.

● **Il n'y a pas de technologies obsolètes. Elles forment un vivier au sein duquel il y a à puiser.**

Anthropologue et sociologue du travail, Roger Cornu observe que la démarche scolaire consiste principalement à acquérir des « savoirs constitués » puis à les mettre en pratique dans des « situations choisies ». Il faut former autrement, apprendre à extraire et produire des savoirs en incitant les jeunes à démonter, analyser, comprendre le chemin pris par celui qui a fabriqué l'objet ou l'ouvrage. André Malicot, directeur de la formation chez les compagnons de l'A OCD, évoque la construction de l'encyclopédie des métiers comme un effort collectif des professionnels pour transmettre les savoirs de métiers à une époque – la fin des années 1970 – où les métiers, qui sont un patrimoine, une culture, apparaissent menacés (curieuse coïncidence avec nos observations sur l'évolution des référentiels de diplôme).

● **La transmission des savoirs de métier repose sur les professionnels avec qui les formateurs doivent chercher à s'associer.**

Les savoirs d'action sont véhiculés par des professionnels d'horizons très divers. Un artisan du patrimoine, Denis Mallejac témoigne de son rôle d'artisan-formateur. Industriel, un entrepreneur Jean Perrault crée dans son entreprise les conditions propices à l'acquisition et à la transmission des savoirs. Richard Simonet, le responsable de l'Institut supérieur des métiers, définit ce qu'est la démarche de réflexion sur le devenir des métiers : rencontre, recherche, mémoire, formation. Architecte des bâtiments de France, Nicolas Gautier montre comment en s'appuyant sur les résultats de son étude sur les enduits, on peut apprendre à observer et comprendre le bâti ancien. Enfin, Jean-Louis Paulet, architecte CAUE, explique comment en 1985, il imagine de former à la restauration de bâtiment des jeunes demandeurs d'emploi en mobilisant un réseau d'experts et de professionnels pour soutenir ces jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion.

● **Décloisonner la formation professionnelle en l'ouvrant vers l'enseignement supérieur.**

La directrice de l'institut universitaire des métiers du patrimoine, Maité Waag, explique comment depuis 15 ans, sont formés des bacheliers. L'Institut propose un parcours alliant un enseignement supérieur en gestion et administration d'entreprise à une formation professionnelle de type CAP – BP en maçonnerie, menuiserie, plomberie-chauffage. Richard Simonet évoque la création d'un BTMS pierre (brevet technique des métiers supérieurs de la pierre) homologué en 2002. Quelques diplômes d'université s'adressant à des hommes de métier se mettent alors en place : DU B.A.T.I.R. (Bâtiment Ancien et Technologies Innovantes de Restauration) à Nantes, DU Architecture ancienne et techniques de réhabilitation à Montpellier.

Au-delà de ces apports réflexifs, le séminaire permet d'ouvrir un débat avec les représentants des ministères certificateurs. Pour l'AFPA, Philippe Faucher fait état de l'avancement des travaux engagés en vue de la création d'un titre professionnel maçon du bâti ancien. L'Education nationale expose sa politique en matière de diplômes.

Pour en savoir plus : <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Reponses-aux-besoins-en-qualifications-pour-la-conservation-du-patrimoine-architectural>

● Le processus aboutissant à la création du bac pro IPB

Diverses réunions ont lieu entre le ministère de la Culture et de la Communication, les organisations professionnelles et les ministères certificateurs. Le conseil d'administration de la CAPEB rejette l'idée de créer un diplôme de niveau V dédié à l'intervention sur le patrimoine architectural car ce niveau lui semble insuffisant. Le ministère de la Culture et de la Communication demande donc à l'Education nationale, la création d'un diplôme de niveau bac et transmet un dossier d'opportunité sur lequel la CPC (commission professionnelle consultative) du bâtiment donne un avis favorable. A la demande de la Fédération française du bâtiment, FFB, les Commissions paritaires nationales de l'emploi du bâtiment et des travaux publics viennent alors de créer un CQP « compagnon professionnel – maçon du patrimoine » de niveau IV.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du référentiel du diplôme achève son travail en octobre 2007. Dans un article paru dans le N°46 de la revue CPC info, Le Céreq rend compte du fonctionnement ce groupe et de ses enjeux.

Pour des raisons relatives à la limitation du nombre de diplômes, les corps d'inspection souhaitent la création d'un diplôme à trois dominantes plutôt qu'un diplôme à options qui seraient interprétées comme autant de diplômes différents. Ce choix posera quelques problèmes lors de l'examen du référentiel par les instances consultatives. Son champ couvre en effet les attributions de la CPC Bois qui n'avait pas été consultée au stage du rapport d'opportunité, et elle le sera pour la forme au stage de la validation du référentiel. Cela engendre quelques griefs qui se sont exprimées à l'occasion de la rénovation du BP charpente dans lequel un chapitre particulier est consacré aux activités de restauration. La conception des diplômes n'échappe pas aux enjeux géopolitiques entre voies de formation (scolaire/apprentissage), spécialités, corps d'état. En témoignent les difficultés récurrentes lorsque sont proposées des certifications transversales, au ministère de l'Emploi comme à l'Education nationale.

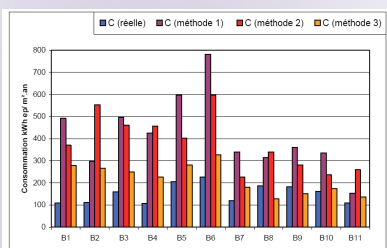
Pour en savoir plus sur la démarche de construction du référentiel du diplôme
<http://dialogue.education.fr/D0006/cpc46.pdf>

● L'impact de la rénovation de la voie professionnelle sur le tout nouveau diplôme

La CPC bâtiment émet un avis favorable à la création du diplôme, le jour même de l'annonce de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle. Autrement dit, le référentiel a été élaboré alors que les membres du groupe avaient encore à l'esprit un cycle de préparation en deux ans après l'acquisition d'un diplôme professionnel de niveau V. Cela explique que le document paraisse trop succinct sur les domaines charpente et couverture : le groupe estime alors qu'il n'y a qu'à se référer au référentiel des diplômes de niveau V correspondant pour les compétences de base de ces métiers. La faiblesse de cette partie du référentiel fera croire à quelques rares établissements qu'ils pourraient envisager de former des ouvriers en restauration qui soient à la fois maçon, charpentier et couvreur.

La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle a une autre conséquence. Réglementairement, la dominante choisie par le candidat ne figure pas sur le diplôme. Si la rénovation de la voie professionnelle s'est traduite, pour la quasi-totalité des diplômes, par la création de diplômes intermédiaires (souvent conçus à partir des anciens BEP), les organisations professionnelles refusent en bonne logique de créer un diplôme intermédiaire dédié à la restauration. Sur le terrain, les parents d'élèves mais aussi les proviseurs s'inquiètent de cette situation et ces derniers décident souvent, mais pas toujours, de présenter leurs élèves à un CAP de maçonnerie, de couverture, etc.

● Une contribution aux objectifs de développement durable



Les qualités
environnementales
du bâti vernaculaire

Consommations réelles ou calculées.
Programme Batan

● Des informations erronées sur les performances énergétiques du bâti ancien

Le CETE de Strasbourg et Maisons paysannes de France (projet Batan) ont beau avoir démontré que seule la période des « trente glorieuses » a vu la construction massive de « passoires thermiques » et que les calculs effectués avec les logiciels de performances énergétiques étaient faussés lorsqu'on les appliquait au bâti ancien; de nombreuses publications continuent à affirmer que tous les édifices antérieurs à la première réglementation énergétique, suite au choc pétrolier du début des années 1970, sont énergétivores. Si le bâti ancien ne peut prétendre aux mêmes performances que les constructions récentes qualifiées de « maisons passives » voire de « bâtiments à énergie positive », la rareté des équipements de chauffage ont conduit nos ancêtres à appliquer des principes de conception bioclimatique de leur habitat. Aussi, ces édifices présentent généralement des niveaux de consommation énergétique de l'ordre de 150 à 200 kwh/m²/an, alors que ceux construits entre 1950 et 1970 atteignent voire dépassent parfois les 400 kwh/m²/an.

● Accorder toute son importance à l'éco-réhabilitation

Sachant que le parc de logements se renouvelle à un rythme de l'ordre de 1 % l'an, il serait légitime d'accorder une grande importance à des interventions d'amélioration des bâtis existants. On s'apercevrait alors que le bâti ancien regorge de solutions pour la démarche actuelle d'éco-conception de bâtiments neufs, à commencer par le recours à des matériaux locaux aux propriétés thermiques et hygrométriques intéressantes, peu transformés et très souvent réutilisables. On ne peut réduire l'appréciation des qualités environnementales d'une construction aux seules consommations énergétiques de son exploitation. Sous couvert d'urgence énergétique, l'affichage d'objectifs très ambitieux amène à envisager une mutation du secteur vers de nouveaux systèmes constructifs industrialisés, de nouvelles technologies, qui bouleversent profondément l'économie et les qualifications d'un secteur. Il détourne d'interventions moins ambitieuses sur le bâti existant et ne permettent pas au secteur artisanal qui intervient majoritairement sur ce bâti de s'organiser pour élaborer de meilleures pratiques à partir de sa connaissance approfondie des systèmes constructifs traditionnels et des attentes de la clientèle.

🍷 Le bac pro IPB et le « verdissement » de l'activité du bâtiment

Deux ans seulement après sa création, une étude commanditée par l'Education Nationale sur le thème « Développement durable, gestion de l'énergie : évolutions et conséquences sur l'offre de formation » se saisissait du référentiel du bac pro IPB comme un des quatre diplômes pouvant faire l'objet de préconisations pour leur adaptation aux objectifs de développement durable. C'est dire que dans sa construction même, il se prête mieux que d'autres à une telle adaptation : démarche d'analyse diagnostique, ouverture sur d'autres spécialités permettant de mieux s'intégrer dans des stratégies de performance globale.

Mais est-il opportun de modifier un référentiel de diplôme que les équipes éducatives mettent en général plusieurs années à traduire en stratégies pédagogiques cohérentes ? La récente création d'un module Feebat (Formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment) orienté vers le bâti ancien confirme néanmoins qu'il y a pour les titulaires du bac pro, et peut-être aussi pour leurs formateurs, des perspectives d'évolution professionnelle intéressantes dans le domaine de l'éco-réhabilitation des bâtis anciens.

A bien des égards, les idées qui ont présidé à la création du diplôme gardent tout leur intérêt pour une telle activité :

- Associer technologies anciennes et technologies nouvelles
- S'initier à d'autres spécialités pour être capable de coopérer dans le cadre d'une offre globale
- Participer à la conservation du patrimoine en facilitant le maintien de sa valeur d'usage par des actions d'adaptation dans le respect de l'existant

Pour en savoir plus :

<http://www.cereq.fr/index.php/articles/Focus/Adapter-les-formations-du-batiment-aux-objectifs-de-developpement-durable-un-bac-pro-dedie-au-patrimoine-nourrit-la-reflexion>
http://media.eduscol.education.fr/file/CPC_etudes/05/5/CPC-etudes-2010-1_167055.pdf

● Les modalités d'accompagnement à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication



Saline Royale d'Arc-et-Senans

Assurer l'implantation durable et la qualité de la formation IPB en proposant des formations de formateurs et en suscitant l'émergence d'une communauté de pratique s'appuyant sur l'internet 2.0

● Le précédent de l'échec de la mention complémentaire créée au début des années 1990

Au début des années 1990, le ministère de la Culture et de la Communication avait participé à la construction d'un diplôme dédié à l'intervention en restauration la mention complémentaire post niveau IV « restauration du patrimoine architectural, option gros œuvre ». D'autres options devaient suivre mais n'ont jamais vu le jour. Le Céreq a étudié ce diplôme, examiné les causes de l'échec de son implantation, et rencontré quelques organismes de formation l'ayant préparé. Lors de sa création, le diplôme est jugé difficilement accessible à un public d'adultes ayant acquis des compétences en restauration. Peu de jeunes sortent alors avec le diplôme de niveau IV en maçonnerie requis pour l'entrée en formation et moins encore sont prêts à poursuivre des études qui n'offrent aucune qualification supérieure à une période où les offres d'embauche dans le bâtiment sont importantes. Enfin, l'organisation d'une telle formation sur un an est un défi difficile à relever pour les équipes pédagogiques. Aussi, les sections ne parviennent pas à s'implanter durablement et les effectifs de diplômés ne dépassent pas la dizaine par an jusqu'au moment où, avec la création du Bac pro IPB, décision est prise de l'abroger. De cette aventure, on peut retenir un enseignement : il ne suffit pas de se réjouir de la création d'un diplôme, il importe de lui assurer un soutien afin qu'il figure durablement dans l'offre de certification des établissements. Le soutien apporté par le Ministère de la Culture et de la Communication prendra deux formes.

● L'organisation de formations de formateurs

De 2008 à 2011, des stages sont organisés à l'attention des enseignants et formateurs appelés à mettre en œuvre ce diplôme. Le CERPET assure la diffusion de l'information, enregistre les candidatures qui sont ensuite examinées et validées par les corps d'inspection. La première formation, pilotée conjointement par Nelly Fourcaud (ingénieur d'études au ministère de la Culture et de la Communication) et Pierre Cazenave, CRMH de Poitou-Charentes, a lieu à l'abbaye de Bassac. Les suivantes se déroulent à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, avec Pascal Mignerey, CRMH de Franche-Comté. Des comptes-rendus détaillés de ces stages sont publiés sur le site dédié au bac pro IPB (<http://mimosa.cereq.fr/bacpro-patrimoine-bati/>). En 2011, des vidéos résumant chaque intervention et sont mises à disposition des établissements de formation.

Ces stages constituent une bonne initiation au domaine de la restauration. Aux nombreux témoignages d'artisans, chefs d'entreprises, architectes des bâtiments de France, associations de sauvegarde du patrimoine s'ajoutent des conférences sur la notion de patrimoine, son évolution au fil des ans, les mesures de protection, l'organisation des services en charge de la restauration, et des visites de chantier. L'inspecteur de l'Éducation nationale en charge des diplômes du bâtiment y présente le référentiel du diplôme. C'est aussi pour les enseignants l'occasion d'identifier leurs manques dans la maîtrise des techniques traditionnelles, de découvrir au travers des échanges avec les compagnons de la FCMB (fédération compagnonique des métiers du bâtiment) les atouts que représentent pour la qualité de la formation l'existence d'une communauté (enseignants et élèves) fonctionnant avec des règles solidement établies et ouvertes sur un réseau de professionnels investis dans un projet de formation et d'insertion.

La diminution des possibilités de prise en charge des frais de mission des enseignants amène à suspendre l'organisation de ses formations. Les seuls regroupements d'enseignants inter-établissements organisés en 2012 et 2013 par les corps d'inspection sont orientés sur l'élaboration des sujets d'examen. Il importe de rétablir des rencontres régulières centrées sur la pédagogie où les enseignants confrontent leurs connaissances des techniques, échangent sur leurs démarches et se concertent en vue de travailler ensemble à l'élaboration de supports pédagogiques « transférables ».

● La création d'un dispositif de transmission et d'échanges d'informations

Répondant à un appel d'offres du ministère de la Culture et de la Communication, le Céreq propose de mettre en place une équipe qui propose de mettre en place une plateforme collaborative internet entre les équipes éducatives des sections IPB et de l'ouvrir progressivement à des professionnels et experts du patrimoine. Ce projet répond au sentiment qu'expriment certains stagiaires d'Arc-et-Senans, d'être des « pionniers » en quête de soutien. De fait, ils ont à concevoir une organisation et des progressions pédagogiques, approfondir leur connaissance du patrimoine et des techniques de restauration dans leur région, identifier les entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes pour les former, construire des séquences pédagogiques, créer des partenariats avec les milieux professionnels et les experts du patrimoine.

La proposition du Céreq se fonde sur l'idée qu'il est possible, grâce aux technologies internet, de susciter l'émergence d'une « communauté de pratique » (notion définie au début des années 1990 par Wenger et Lane) malgré le handicap que constituent la distance géographique entre les sections IPB, les écarts de culture et les divergences d'intérêts, les difficultés à entraîner enseignants et professionnels, rarement nés sous l'ère d'internet, dans une culture de partage et de collaboration à distance.

Lancée lors du dernier stage effectué à Arc-et-Senans, la plateforme collaborative prend le nom de COPAN. Entièrement consacré à COPAN, le dossier de presse qui suit, fait le point sur les enjeux, les difficultés et les résultats de cette action avant d'en exposer les orientations pour un avenir conditionnée par des moyens de fonctionnement qui ne sont pas assurés.

COPAN
Plateforme collaborative
des sections Bac Pro
« Intervention sur le
patrimoine bâti »

